



# Faits et chiffres 2007



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**Office fédéral de l'énergie OFEN**

# Nos coordonnées

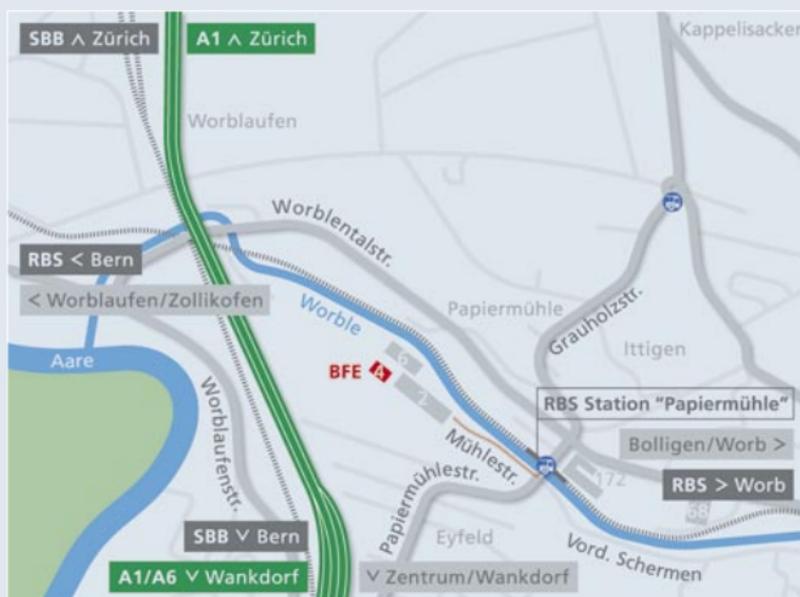
## Adresse postale

Office fédéral de l'énergie OFEN, CH-3003 Berne  
Tél. +41 31 322 56 11, Fax +41 31 323 25 00  
contact@bfe.admin.ch, [www.bfe.admin.ch](http://www.bfe.admin.ch)

## Adresse visiteurs

Office fédéral de l'énergie OFEN, Mühlestr. 4, CH-3063 Ittigen

## Accès



Ligne RBS "S7" (pour Worb) au départ de la gare de Berne  
Arrêt "Papiermühle", puis env. 2 minutes à pied

Par l'autoroute, prendre la sortie "Berne-Wankdorf", puis suivre "Ittigen". Des places de parking sont à la disposition des visiteurs (merci de votre réservation)

# Nos objectifs

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) est le centre de compétences du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) pour toutes les questions d'approvisionnement énergétique et d'utilisation de l'énergie.

## **L'OFEN:**

- crée les conditions nécessaires à un approvisionnement énergétique suffisant, stable, diversifié, économique et durable;
- assure des normes de sécurité élevées pour la production, le transport et l'utilisation de l'énergie;
- promeut une utilisation efficace de l'énergie, l'augmentation de la part des énergies renouvelables et la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>;
- encourage et coordonne la recherche nationale dans le domaine de l'énergie et soutient la création de nouveaux marchés favorisant l'approvisionnement et l'utilisation durables de l'énergie.

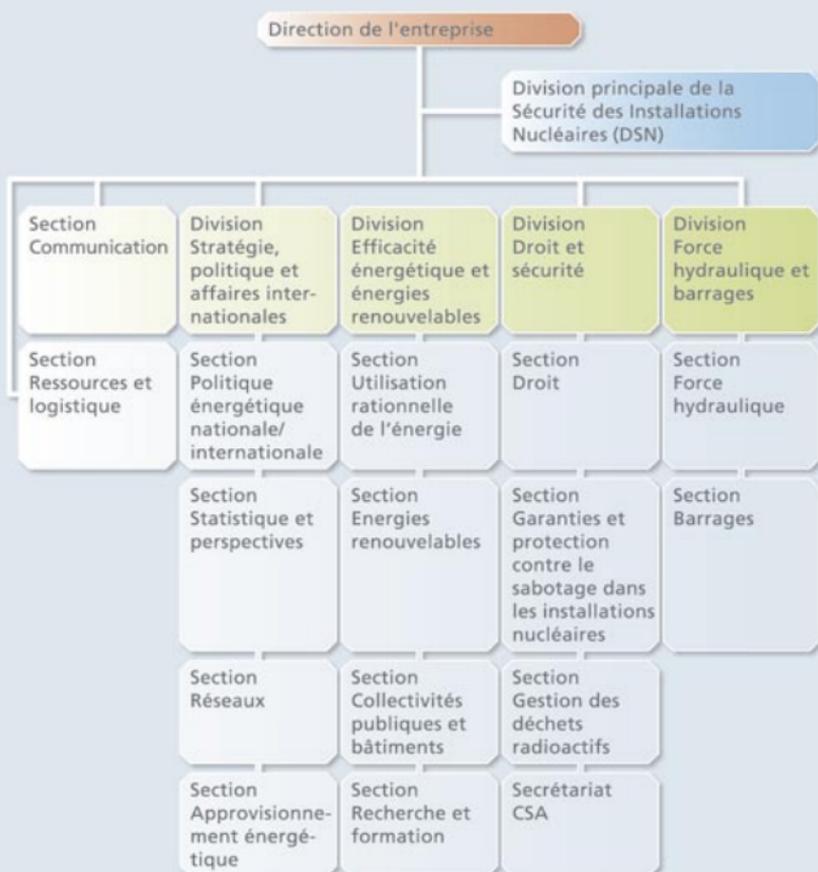
# Notre structure

Les (r)évolutions que connaît le monde de l'énergie dans ses dimensions politiques, économiques et technologiques ouvriront à l'OFEN de nouveaux champs d'action d'une grande complexité dans les années à venir. Parallèlement, il revient à l'office d'appliquer les réformes engagées par l'administration fédérale, de renouveler son encadrement, après le départ en retraite de plusieurs de ses cadres, et d'achever en 2007 l'intégration de la division Force hydraulique et barrages (l'ancien Office fédéral des eaux et de la géologie).

Pour ce faire, l'OFEN s'engage dans une réorganisation progressive, dont la fin est prévue en 2010. Il vise ainsi une structure organisationnelle lui permettant de travailler avec encore plus d'efficacité et d'efficacités, au plus près des buts poursuivis.

En 2007, l'Office fédéral de l'énergie comprend quatre divisions spécialisées et deux sections d'état-major. Il est prévu que la Division principale de la Sécurité des Installations Nucléaires (DSN), actuellement rattachée administrativement à l'OFEN, en soit détachée à compter de 2008 et qu'elle devienne juridiquement indépendante.

## L'organigramme de l'OFEN en 2007



## Nos domaines d'action

La division Stratégie, politique et affaires internationales (ASP) est l'interlocuteur central pour les questions relevant de la politique énergétique suisse. Ses tâches comprennent les évaluations, les analyses d'impact, la création de statistiques et les perspectives énergétiques à long terme ainsi que le développement de mesures en matière de politique énergétique. Elle est responsable du projet de mise en place d'une nouvelle réglementation des marchés électrique et gazier et veille tout particulièrement au service public, à la sécurité de l'approvisionnement et à l'élaboration des instruments nécessaires à l'augmentation de la part des énergies renouvelables. La division est également responsable de la coordination et de l'intégration de la politique énergétique helvétique dans le contexte international. Elle représente les intérêts de la Suisse dans différents organes internationaux et dans des négociations multilatérales.

La division Efficacité énergétique et énergies renouvelables (AEE) dirige et coordonne les activités du programme de partenariat *SuisseEnergie*, par lequel l'OFEN contribue de manière importante à la mise en œuvre concrète de la politique énergétique et climatique de la Suisse. Elle collabore étroitement avec les partenaires et les réseaux du programme, avec les cantons, les communes et les milieux économiques, ainsi qu'avec les organisations de protection de l'environnement et les associations de consommateurs. *SuisseEnergie* vise à renforcer l'utilisation des énergies renouvelables et encourage une consommation rationnelle de l'énergie, dans l'industrie, l'artisanat, le tertiaire et la mobilité. Pour assurer le développement des technologies et la concrétisation de connaissances théoriques, elle participe à des programmes de recherche, coordonne la recherche nationale dans le domaine de l'énergie et œuvre en faveur des transferts technologiques et de la formation, perfectionnement compris.

L'une des missions essentielles de la division Droit et sécurité (ARS) est de traiter toutes les questions juridiques concernant l'office. La division rédige des projets de lois ou d'ordonnances, conduit les procédures de consultation, prépare les messages adressés au Parlement et apporte son appui aux parlementaires dans leurs délibérations. La division prépare les décisions d'autorisation dans le domaine de l'énergie nucléaire et approuve les plans de conduites de gaz naturel, d'oléoducs ou encore d'installations électriques, notamment de lignes à haute tension. Elle est aussi responsable de la prévention du sabotage des installations nucléaires, de la non-prolifération des matériaux nucléaires et elle pose les principes de la gestion des déchets radioactifs en Suisse. Le secrétariat de la Commission fédérale de la sécurité des installations nucléaires (CSA), sise à Würenlingen (AG), est rattaché à la division.

La division Force hydraulique et barrages (AWT) exerce la haute surveillance de l'exploitation des eaux et traite de la sécurité technique et opérationnelle des plus de 200 grands barrages de Suisse. Elle analyse aussi les projets d'utilisation de la force hydraulique afin de définir s'ils intègrent les possibilités naturellement offertes. Elle tient en outre les statistiques des centrales hydrauliques. Elle dirige les procédures d'octroi de concessions et d'autorisations de construire des centrales transfrontalières et assure la surveillance des concessions octroyées par la Confédération. Elle rend des décisions relatives à des projets de construction ou de transformation de barrages et assume leur surveillance permanente ainsi que l'examen d'expertises et de projets y relatifs. Enfin, avec les universités, les cantons et les organisations professionnelles, elle offre des connaissances spécialisées.

En sa qualité d'autorité fédérale de surveillance, la Division principale de la Sécurité des Installations Nucléaires (DSN) surveille et évalue la sécurité nucléaire et la protection contre les radiations des installations nucléaires suisses. Il est prévu qu'elle devienne à partir de 2008 un établissement fédéral de droit public autonome, l' "Inspection fédérale de la sécurité nucléaire".

La section Communication est le centre de compétences et l'intervenant majeur de la communication interne et externe de l'OFEN. Elle a pour mission de montrer que l'OFEN est un office fédéral actif, compétent et orienté vers les prestations.

La section Ressources et logistique assume les fonctions transversales et les services classiques nécessaires au bon déroulement des procédures administratives au sein de l'OFEN.



# Nos ressources

Début 2007, l'OFEN emploie à Berne 132 collaborateurs et collaboratrices, pour l'équivalent de 117,6 postes à plein temps (DSN non comprise). Les femmes représentent 31 % de l'effectif total et 12 % des cadres. Pour remplir les tâches qui lui sont légalement dévolues, l'OFEN s'appuie sur les vastes connaissances de ses collaborateurs et collaboratrices, reposant aussi bien sur l'expérience pratique que sur la recherche. Dans son personnel, la part d'universitaires et de diplômés de hautes écoles et de hautes écoles spécialisées est ainsi très élevée, puisqu'elle se monte à 70 %. Nos collaborateurs et collaboratrices se perfectionnent régulièrement dans leur domaine et sont en contact constant avec les autres acteurs actifs dans l'administration, les milieux économiques, le monde politique, les milieux scientifiques et les ONG.

Les dépenses de l'OFEN sont budgétées à 97 millions de francs pour 2007 (DSN non comprise).



# Les grands projets de 2007

## **Loi sur l’approvisionnement en électricité et révision de la loi sur les installations électriques**

En décembre 2004, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la modification de la loi sur les installations électriques (LIE) et à la loi fédérale sur l’approvisionnement en électricité (LApEl). Après avoir commencé à délibérer sur ces projets en 2005, le Parlement pourrait les adopter d’ici l’été 2007, et aboutir ainsi, en l’absence de vote référendaire, à l’entrée en vigueur au 1er janvier 2008 de la loi sur l’approvisionnement en électricité.

## **Accords entre la Suisse et l’Union européenne dans le domaine de l’électricité**

Il convient d’assurer le maintien à moyen et à long terme du rôle de carrefour que la Suisse joue, dans un contexte de libéralisation du marché européen de l’électricité, en l’adaptant aux règlements et directives en vigueur dans l’Union. La Suisse et l’Union européenne visent ainsi à conclure un accord portant notamment sur l’organisation du marché, la réglementation du transit de l’électricité, la reconnaissance des certificats d’origine du courant vert, les garanties protégeant le droit et les investissements ainsi que la sécurité de l’approvisionnement. Les négociations ont débuté fin 2006.

## **Loi fédérale sur l’Inspection fédérale de la sécurité nucléaire**

Selon la loi fédérale sur l’Inspection fédérale de la sécurité nucléaire, la Division principale de la Sécurité des Installa-

tions Nucléaires (DSN) deviendra un établissement fédéral de droit public doté d'une personnalité juridique propre. L'Inspection accomplira les tâches que la DSN assume actuellement. Le Conseil fédéral a approuvé le message concernant cette loi en octobre 2006 et l'a transmis au Parlement, qui délibérera sur le sujet en 2007.

### **Plan sectoriel "Dépôts en couches géologiques profondes"**

Conformément à l'ordonnance sur l'énergie nucléaire, les sites accueillant des dépôts géologiques en profondeur seront sélectionnés selon une procédure fixée par plan sectoriel au sens de la loi sur l'aménagement du territoire. Dans sa conception générale, le plan sectoriel "Dépôts en couches géologiques profondes" fixe ainsi les procédures et critères applicables à la sélection des sites. Fin 2006, un projet de la partie conceptuelle a été soumis aux cantons, aux autorités, aux organisations et aux Etats limitrophes pour consultation. Selon le calendrier, le Conseil fédéral statuera sur la partie conceptuelle en août 2007, après quoi la sélection proprement dite du site pourra débuter.

### **Révision totale de la loi sur la responsabilité civile en matière nucléaire**

La révision totale de la loi de 1983 sur la responsabilité civile en matière nucléaire vise à améliorer la protection des victimes. Cette révision prévoit d'une part de relever la couverture d'assurance en la portant à 1,8 milliard de francs et d'autre part de ratifier les Conventions internationales de Paris et de Bruxelles sur la responsabilité civile en

matière nucléaire. La procédure de consultation s'est achevée à la fin d'octobre 2005. Il est prévu que le Conseil fédéral approuve le message concernant cette loi en octobre 2007 avant transmission au Parlement pour délibération.

### **Perspectives énergétiques**

Fin 2006, l'OFEN a terminé ses travaux relatifs aux perspectives énergétiques à l'horizon 2035. Au début de 2007, le Conseil fédéral étudiera les résultats de ces travaux conceptuels et posera les fondements d'une politique énergétique à long terme accompagnée d'objectifs quantitatifs. L'OFEN pourra alors appliquer les mesures qui en découlent.

### **Plan directeur de la recherche énergétique de 2008 à 2011**

Chaque année, la Confédération, les cantons et les communes affectent près de 180 millions de francs à la recherche dans le domaine de l'énergie. Cette recherche a pour but d'assurer un approvisionnement énergétique durable, de renforcer la position de la Suisse dans le domaine technologique et de maintenir l'excellence de la recherche du pays. La recherche publique est déterminée par le "Plan directeur de la recherche énergétique de la Confédération". En 2007, la Commission fédérale pour la recherche énergétique (CORE) présentera le plan directeur de la recherche énergétique couvrant la période 2008 – 2011, qui est fondé sur les perspectives énergétiques et sur ses propres directives dans le domaine de la technologie.

## Watt d'Or

Le Watt d'Or a été remis pour la première fois le 8 janvier 2007. Chaque année, cette distinction récompensera les meilleures performances énergétiques suisses et sera décernée aux projets, personnes ou associations au rayonnement fort, dans le but de susciter des vocations, d'encourager la mise en place de nouveaux projets et de montrer des voies porteuses d'avenir.



# Informations

[www.bfe.admin.ch](http://www.bfe.admin.ch)

[www.suisse-energie.ch](http://www.suisse-energie.ch)

[www.uvek.admin.ch](http://www.uvek.admin.ch)

[www.hsk.ch](http://www.hsk.ch)

[www.ksa.admin.ch](http://www.ksa.admin.ch) (en allemand)

[www.esti.ch](http://www.esti.ch)

[www.svti.ch](http://www.svti.ch)

**energeia**, la revue de l'Office fédéral de l'énergie.

L'abonnement est gratuit. Pour s'abonner, une seule adresse:

[kommunikation@bfe.admin.ch](mailto:kommunikation@bfe.admin.ch)



# Le centre administratif du DE TEC

Installé dans l'ancien site de la société Gurit-Worbla à Ittigen près de Berne, le centre administratif du DE TEC offre pas moins de 1100 postes de travail. En plus de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), ses trois nouveaux bâtiments accueillent l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC), l'Office fédéral des routes (OFROU), l'Office fédéral des transports (OFT) et l'Office fédéral du développement territorial (ARE), qui s'y sont installés entre octobre 2005 et mars 2006.





**Office fédéral de l'énergie OFEN**

Mühlestrasse 4, CH-3063 Ittigen, adresse postale: CH-3003 Berne  
Tél. +41 (0)31 322 56 11, fax +41 (0)31 323 25 00  
contact@bfe.admin.ch, www.bfe.admin.ch